

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID: 045-244500211-20240927-D_2024_122-DE

7123 – Budget modificatif: délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

20 septembre 2024

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE: 41 PRESENTS: 29 VOTANTS: 37

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Étaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafave (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir:

Mme Agogué à M. Chevré Mme Bourdin à Mme de Metz Mme Riby à Mme Roger Mme Fleury à M. Cammal M. Chenuet à M. Morel à M. Chaborel Mme Rollando Mme Perron à M. Tagot à M. Boucher Mme Rabourdin

à Mme Flandry (absente) M. Colpin

Etait absente excusée :

Mme de Crémiers

Etaient absents:

Mme Flandry (avec le pouvoir de M. Colpin), M. Pressoir,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/122

Objet: Exercice 2024 - Budget Annexe Assainissement - Décision Modificative nº 1

Vu l'instruction comptable M49, Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023, Vu le budget supplémentaire 2024 voté le 28 juin 2024

Afin de procéder à l'annulation de titres sur exercice antérieur, la décision modificative suivante est nécessaire:

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID: 045-244500211-20240927-D_2024_122-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	-1 400,00 €
6221	Commissions et courtages sur achats	-1 400,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 400,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 400,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 11 septembre 2024, Sur avis favorable du Bureau du 13 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 ci-dessus relative au budget assainissement
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification budgétaire et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, à Gien le 7 octobre 2024

Le Président, Francis Cammal La secrétaire de séance Camille Chevallier



Certifiée exécutoire, Les formalités de publicité ayant été effectuées le 30 septembre 2024

